

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160201_14

Séance du 1^{er} février 2016

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

Date de la convocation :

26 janvier 2016

Date d'affichage :

8 février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD), Henri RATTE, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : création d'un nouveau columbarium et de cavurnes

La première adjointe au maire présente les devis obtenus pour la création d'un nouveau columbarium et l'installation de 5 cavurnes.

Cavurnes

- Marbrerie Vial : 2 750 € HT (dont bordurettes)
- Marbrerie Gauthier : 1 895 € HT

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la marbrerie Gauthier.

Columbarium

Différents produits sont proposés, avec des formes et des capacités différentes. Le choix du conseil municipal se porte sur le modèle Émeraude, proposé par la marbrerie Gauthier, dans une

Envoyé en préfecture le 12/02/2016

Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le



ID : 039-213903313-20160201-DCM_20160201_14-DE

version comptant 6 cases pour un montant de 4 965 € HT au maximum, fourniture et pose.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour commander les travaux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE